

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 juin 2022, les règlements suivants :

N° 1294-2022 Règlement modifiant le Règlement 157-2004 sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin d'ajuster les coûts de construction des infrastructures et des équipements municipaux

Le règlement ci-avant mentionné a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 14 septembre 2022 et le certificat de conformité a été délivré le 15 septembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité. Il est réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette et aux dispositions du document complémentaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022**



Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat